

Image not found or type unknown



## Congés imposés et non payés!

Par **jocelyn**, le **05/07/2008** à **10:32**

je suis en formation professionnelle suite à une reconnaissance de travailleur handicapé. cette formation est rémunérée par le CNASEA. le centre de formation est fermé du 18 juillet au 18 août, et durant cette période, nous ne sommes pas rémunérés et n'avons pas le droit de travailler. est-ce normal, est-ce légal? merci de me guider!